Image not found or type unknown

assurance de copropriété non payé par la partie adverse

Par **maimaine**, le **03/10/2024** à **11:02**

Bonjour, je suis syndic bénévole d'une copropriété de 2 logements. Nous payons la totalité de l'assurance de l'immeuble que le second propriétaire rembourse sa part dans un second temps. Celui-ci est en epadh et une curatelle gère ses biens. Depuis il est impossible de se faire rembourser la part d'assurance leur incombant. J'ai fait appel à notre assurance de procédure judiciaire qui depuis 2 ans n'obtient aucune réponse, elle nous dit que le seul recours existant est le tribunal mais que nous risquons d'etre condamné au paiement des sommes au titre des dépens de l'article 700 du Code de procédure civile. Quelle est cette condamnation et pourquoi pourrions-nous être condamné ? Quelle pourrait en être le montant ? Merci pour vos réponses

Par **Chaber**, le **03/10/2024** à **11:59**

Bonjour

Le contrat d'assurances est-il souscrit par la copropriété.? Si ouoi il doit êttre r'glé par cette dernière.

La prime entre dans les frais de la copropriété qui seront réclamés aux copropriétaires

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés